



visera à trouver de nouvelles politiques dans le dossier de l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine.

- Février 1997 : Le rapport intitulé « Mettre un terme à l'exploitation de la main-d'oeuvre infantile - Plan d'action canadien face aux défis mondiaux » du Sous-comité parlementaire sur le développement humain durable contient des recommandations détaillées à l'intention du gouvernement pour remédier à cette exploitation. Il est recommandé notamment d'élargir le rôle du Centre canadien dans l'élaboration de la politique étrangère en ce qui concerne les politiques relatives au travail des enfants.
- D'avril à septembre 1997 : Le Forum national 1997 (sur l'Asie-Pacifique) doit étudier ces questions et établir un code de conduite pour les entreprises canadiennes en Asie. Ce code doit traiter des questions relatives à l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine.
- Avril 1997 : Dans le cadre de la réponse au rapport du Sous-comité, le ministre Axworthy a annoncé la création du Fonds de lutte contre l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine afin d'appuyer les initiatives du secteur privé canadien qui visent à lutter contre ce problème dans le monde. Grâce à un fonds annuel de 200 000 \$, le gouvernement appuiera les projets et les initiatives du secteur privé, comme l'établissement de codes de conduite volontaires et de plans d'étiquetage pour les consommateurs, et versera les mêmes sommes que le secteur privé. La réponse au rapport du Sous-comité, à l'échelle du gouvernement, est en cours de préparation.